



Reconduction contrat xxxxxx

Par **jppseudo**, le **07/03/2015** à **19:18**

Bonjour,

J'ai acheté une véhicule neuf en mars 2014. Dans le contrat d'achat on m'a glissé un contrat d'assurance xxxxxx gratuit pour un an. Un an plus tard, je reçois un premier courrier m'invitant à renouveler ce contrat. Je n'ai pas souhaité le renouveler, je n'ai pas répondu.

J'ai reçu ce jour un second courrier m'annonçant que je devais payer 98 € faute de n'avoir pas expressément manifesté, dans les délais, ma volonté de de pas reconduire ce contrat.

Suis-je vraiment contraint de payer ces 98 € ?

Merci de vos conseils.

Par **chaber**, le **08/03/2015** à **07:41**

bonjour

comme tout contrat à tacite reconduction l'avis doit faire référence à la possibilité de résilier dans les 20 jours.

Le courrier reçu fait-il référence à cette loi?

J'ai déjà vu cette société se référer au code des assurances

Si vous n'avez rien répondu, vous laissez courir.

Si nouvelle lettre de relance, vous demandez la résiliation par LRAR dont vous gardez un double.

Il appartient à la société de prouver qu'elle a bien respecté la loi Chatel et que la demande de cotisation a été faite en LR (ce qui n'est jamais fait comme pour les assureurs). Auquel cas la loi Chatel peut trouver son application à n'importe quelle date

Vous pouvez aussi envoyer une LRAR demandant la résiliation en précisant que vous n'étiez pas informé

Par **avoirten**, le **01/04/2016 à 11:48**

Bonjour. Un contrat m'ayant été "glissé"; j'ai contacter le concessionnaire, m'ayant vendu le véhicule, qui m'a invité à retourner le courrier, y indiquant ne pas être intéressé par le contrat, daté et signé. Cdt.